



Institut National
Universitaire
Champollion

Guide d'accueil

Stagiaire de la formation continue

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
ÉDITO	2
LA FORMATION CONTINUE À L'INU CHAMPOLLION	3
LE SERVICE FCA	3
CONTACT	3
LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS	3
LES DIFFÉRENTS TYPES DE FORMATIONS	4
LE SERVICE SCOLARITÉ PÉDAGOGIQUE	4
LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION	5
DEMANDEUR D'EMPLOI	5
INTÉRIMAIRE	6
SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	6
SALARIÉ DU SECTEUR PUBLIC	6
CANDIDAT À L'ALTERNANCE	6
AUTOFINANCEMENT	7
EN RÉSUMÉ	7
VALIDER SES ACQUIS	9
LA VA 85: VALIDATION DES ACQUIS	9
LA VAE: VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	10
SE FORMER EN ALTERNANCE	11
LA FORMATION À DISTANCE	14
L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE : COMMENT ÇA SE PASSE ?	15
CONDITIONS D'ADMISSION	16

ÉDITO



de Brigitte PRADIN,
Directrice de l'Institut National Universitaire

La Formation Continue est l'une des missions confiées aux établissements d'enseignement supérieur. À ce titre le service Formation Continue Apprentissage (FCA) de l'INU Champollion dispose d'un personnel administratif dédié qui, en lien avec les différentes composantes, prend en charge l'accueil, l'accompagnement et le suivi individuel de ceux qui souhaitent s'engager dans un parcours de Formation continue. Ce service a pour mission de permettre à un adulte de reprendre ses études tout au long de sa vie pour se perfectionner ou pour valoriser son expérience professionnelle par des diplômes nationaux ou d'établissement.

Il apporte une réponse adaptée et personnalisée aux besoins des professionnels, des entreprises, collectivités et administrations car rares sont désormais les parcours professionnels sans évolution, prise de responsabilité ou reconversion.

L'Institut a son siège à Albi. Il dispose d'implantations sur trois campus et accueille 3 949 étudiants à Albi, Castres et Rodez avec aussi des implantations à Millau, Saint-Affrique, et des partenariats avec de nombreux lycées de la région. Depuis décembre 2015, l'établissement est aussi membre associé renforcé de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.



LA FORMATION CONTINUE À L'INU CHAMPOLLION

LE SERVICE FCA

Le service vous accueille et vous conseille sur votre orientation, les formations et les financements et vous accompagne tout au long de votre parcours.

Ses missions

- Assurer la validation de la faisabilité du projet.
- Réaliser votre plan de formation.
- Etudier vos droits à la formation et de son financement (rémunération, coût de formation).
- Créer le lien entre vous, l'organisme financeur de votre projet et la composante pédagogique à chaque étape de la mise en œuvre de votre projet.
- Assurer le montage du dossier financier.
- Effectuer le suivi administratif pendant toute la durée de votre formation (convention de formation, attestations de présence).

CONTACT

Téléphone: 05 63 48 64 00

Mél : formation-continue@univ-jfc.fr

Adresse : I.N.U. Champollion, Service FCA, Place de Verdun 81012 ALBI.

Heures d'ouverture du service : (hors vacances universitaires)

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Web : <https://www.univ-jfc.fr>

Rubriques: Accueil > Formation Insertion > Formation continue et apprentissage

LES DIFFÉRENTS DISPOSTIFS

- VA 85
- VAE
- Reprise d'étude
- La formation à distance (le FOAD)
- Formation en alternance
 - contrat d'apprentissage
 - contrat de professionnalisation

LES DIFFÉRENTS TYPES DE FORMATIONS

Toutes les formations dispensées à l'INU Champollion sur les différents campus sont ouvertes à la Formation Continue.

Retrouver toutes les informations sur les diplômes délivrés par l'INU Champollion sur notre site : <https://www.univ-jfc.fr>

Rubriques: Accueil > Formation et Insertion > Découvrir nos formations

Formations diplômantes

- **Diplôme national** : Licence, Licence Professionnelle, Master, Formation d'ingénieur
- **Diplôme d'Etablissement** : il s'agit de formations réalisées à l'initiative de l'INU Champollion et dont la sanction est un diplôme délivré par l'INU Champollion.

Formations non diplômantes

Formations spécifiques courtes : (quelques heures à quelques jours) organisées de façon récurrente ou à la demande d'une entreprise : elles sont sanctionnées par une **attestation de formation**.

LE SERVICE SCOLARITÉ PÉDAGOGIQUE

Ce service intervient pour :

- La sélection des candidats.
- L'inscription pédagogique.
- L'information sur la formation et son déroulement.



LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Vous pourrez mobiliser différents dispositifs de financement selon votre situation.

DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous pourrez, sous certaines conditions, bénéficier d'une prise en charge des frais de formation et dans certains cas d'une rémunération pendant la période de formation.

Informez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

Généralement, le demandeur d'emploi, stagiaire de la Formation Continue relève, selon sa situation de l'un ou l'autre des régimes suivants :

Régime de l'AREF (Allocation Retour à l'Emploi Formation) : vous pouvez accéder à des actions de formation destinées à favoriser et accélérer le reclassement des demandeurs d'emploi. Pendant toute la formation, vous avez le statut de stagiaire de formation continue et demandeur d'emploi et percevez de Pôle emploi l'AREF égale à l'ARE due à la veille d'entrée en formation.

Régime public de rémunération : dans ce cas, si la formation est agréée par l'Etat ou la Région, vous pouvez bénéficier, pendant votre formation, d'une rémunération forfaitaire de l'Etat ou de la Région. Il vous faut pour cela avoir arrêté vos études depuis au moins 2 ans et disposer d'un projet professionnel défendable devant les financeurs.

Aide à la VAE : peut couvrir tout ou partie des dépenses relatives :

- aux droits d'inscription auprès de l'organisme certificateur.
- au financement des prestations d'accompagnement y compris, le cas échéant, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement.
- au financement des actions de validation proprement dites (frais de constitution de jury, de déplacement, de copie, de timbres ainsi que tous les frais liés à la mise en situation professionnelle tels que l'achat ou la location de matériel).

Ces aides peuvent venir en complémentarité d'autres financeurs : conseils régionaux.

INTÉRIMAIRE

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'actions de formation professionnelle éventuellement financées par le **Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT)**.

SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Plan de formation : l'employeur prend l'initiative de la formation avec prise en charge des frais de formation et maintien de votre rémunération.

Compte personnel de formation (auparavant Droit individuel à la formation) : vous renseigner auprès de votre entreprise.

Congé Individuel de Formation (CIF) : le CIF permet à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation. Indépendamment de sa participation aux actions de formation comprises dans le plan de formation de l'entreprise, il peut accéder à un niveau supérieur de qualification, changer d'activité ou de profession, s'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale, préparer un examen. Votre formation et votre rémunération sont prises en charge via l'OPACIF (Organisme paritaire collecteur agréé au titre du CIF) dont dépend votre entreprise.

SALARIÉ DU SECTEUR PUBLIC

Droit individuel à la formation (maintenu dans le secteur public): vous renseigner auprès de votre établissement.

Congé de Formation Professionnelle (CFP) de votre entreprise avec maintien de votre rémunération si la formation est effectuée sur le temps de travail.

Attention : le financement des frais de formation n'est pas systématique.

CANDIDAT À L'ALTERNANCE

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les coûts pédagogiques peuvent être pris en charge soit par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) dont dépend votre entreprise d'accueil, soit par votre entreprise.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, les coûts de formation sont pris en charge par la taxe d'apprentissage versée annuellement par votre entreprise (excepté pour les organismes publics, qui financent les coûts directement).

AUTOFINANCEMENT

Si vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge financière des coûts de formation, vous devrez financer vous-même votre formation. Dans ce cas, un échéancier échelonné de septembre à décembre pourra vous être proposé afin de faciliter le paiement.

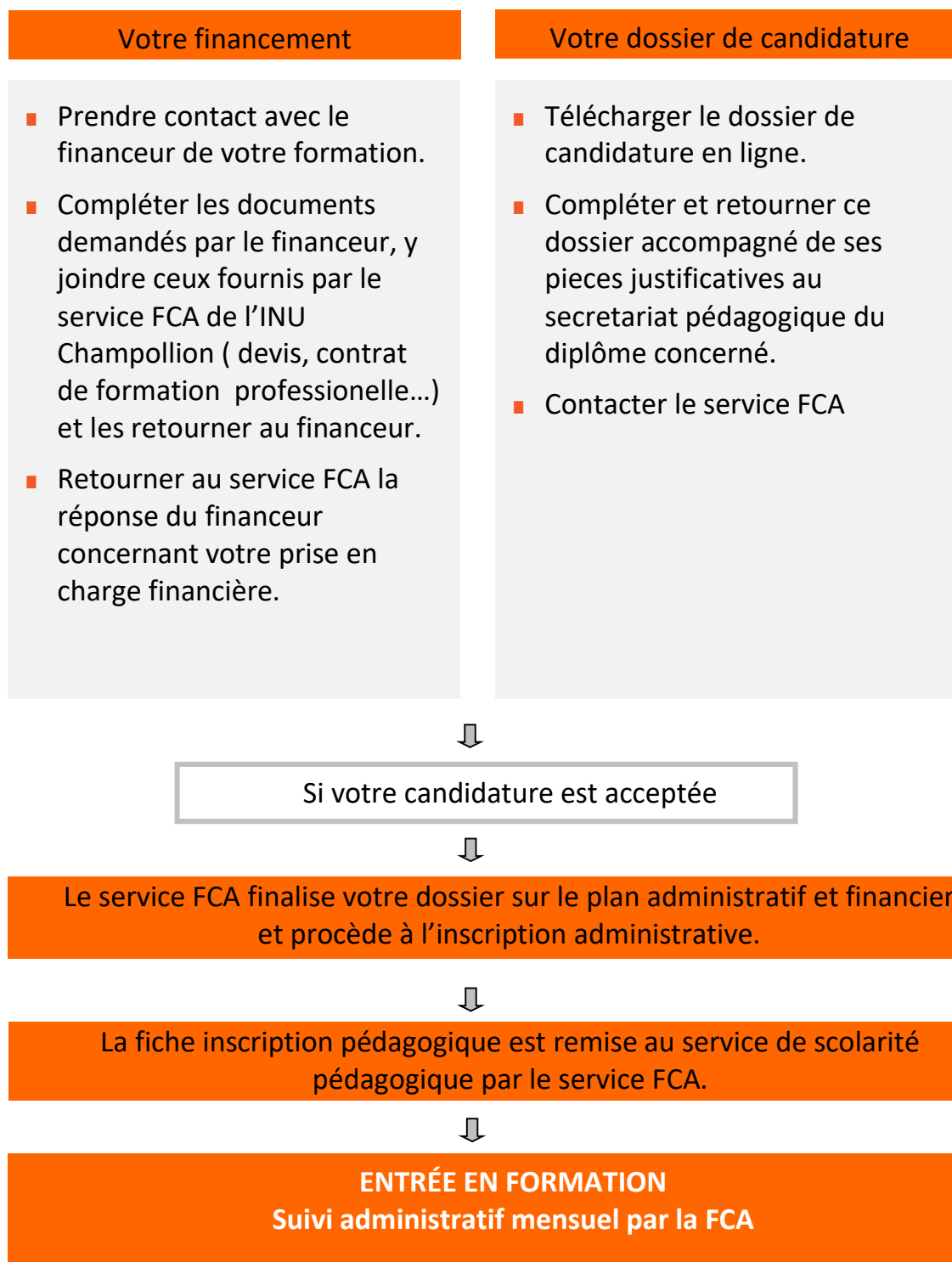
EN RÉSUMÉ

Tableau récapitulatif

Votre situation	Vos interlocuteurs	Financement des coûts de formation
Salarié (Secteur privé ou public)	Votre employeur ou le responsable des Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Congé individuel de formation (CIF) ■ Congé de formation professionnelle (CFP) ■ Droit individuel à la formation (DIF) pour le secteur public ■ Compte personnel de formation (CPF) ■ Plan de formation de l'entreprise ■ Période de professionnalisation ■ Congé VAE ■ Financement personnel
Demandeur d'Emploi	Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Congé individuel de formation (CIF) ■ Financement personnel ■ Compte personnel de formation (CPF) ■ Aide individuelle à la formation (AIF) ■ Aide à la VAE
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se renseigner auprès du service FCA 	

Les étapes de votre financement

Vous avez un projet de formation à l'INU Champollion. Après avoir identifié la formation la plus adaptée, vous devez vous assurer de :



DISPOSITIFS DE VALIDATION

LA VA 85: VALIDATION DES ACQUIS

C'est quoi ?

Ce dispositif permet d'accéder à une formation universitaire pour laquelle le candidat n'a pas le titre ou le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), une formation ou les acquis personnels développés.

Pour qui ?

Toute personne souhaitant accéder à une formation et ne possédant pas un des titres requis peut faire une démarche de VA 85.

Pour quels diplômes ?

L'ensemble des formations dispensées par l'INU Champollion conduisant à la délivrance d'un diplôme national.

Attention : Concernant les formations à sélection, l'obtention de la VA 85 ne vous dispense pas de vous soumettre aux épreuves de sélection.

Sur quoi s'appuie la validation ?

Elle identifie vos connaissances et aptitudes au travers :

- Des formations suivies dans des organismes de formation publics ou privés, quels qu'en aient été la durée, les modalités et les modes de sanction.
- Des expériences professionnelles salariées ou non salariées, stages.
- Des activités extra-professionnelles.

Selon quelles étapes? Quel dossier?

La demande de validation doit préciser la formation ou le diplôme postulé. Le dossier délivré par l'établissement indique les formations suivies, les diplômes obtenus et les activités et fonctions exercées.

Pour qui ?

Tous les publics sans condition de niveau, d'âge ou de statut qui justifie d'une durée minimale d'un an, de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée.

La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.

Dans quel but ?

Obtenir un diplôme et titre professionnel délivré au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur.

La Validation des Acquis de l'Expérience concerne tous les niveaux de qualification: Licence, Licence Professionnelle, Master 1 et 2, Ingénieur.

Les diplômes, titres ou certificats accessibles par la VAE, sont enregistrés au Répertoire National des Certification Professionnelles.

Selon quelles étapes ?

- Étape 1 : Dépôt du dossier préalable pour le diplôme correspondant à votre profil auprès du service FCA.
- Étape 2: Réception de l'avis de recevabilité.
Attention, selon le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017, l'avis de recevabilité est valable un an à partir de sa date d'émission.
- Etape 2: Accompagnement pédagogique pour l'élaboration du dossier de validité
- Etape 3: Examen final: passage devant un jury.
- Etape 4 : Délibération : Validation totale, partielle ou aucune.

Pour aller plus loin

Rentrouver les dossiers à télécharger sur le site: <https://www.univ-jfc.fr>

Rubriques: Accueil > Formation Insertion > Formation continue et apprentissage

SE FORMER EN ALTERNANCE

L'alternance comprend deux types de contrats : **le contrat d'apprentissage** et **le contrat de professionnalisation** qui répondent tous deux au même objectif de montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique dispensée à l'INU Champollion.

En quelques mots, ce type de contrat peut être un CDD ou CDI, conclu entre un employeur et un salarié avec une action de professionnalisation.

Cette formation en alternance vous permet d'obtenir un diplôme reconnu par l'Etat.

Pour qui ?

Pour qui ?	Contrat de Professionnalisation	Contrat d'apprentissage
Bénéficiaires	Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et les anciens bénéficiaires du contrat unique d'insertion (CAE ou CIE).	Tous les jeunes de 16 à 25 révolus (exception pour la Région Occitanie: jusqu'à 30 ans à compter du 01/01/2017 au 31/12/2019). Les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et les anciens bénéficiaires du contrat unique d'insertion (CAE ou CIE). Au delà de 26 ans: sportifs de haut niveau, personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
Employeurs	Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue (exclu l'Etat, les collectivités territoriales, établissements publics administratifs).	Entreprises du secteur public (non industriel et commercial) ou privé, entreprises de travail temporaire.

Les démarches

- Définir votre projet professionnel pour trouver la formation qui vous convient.
- Déposer votre dossier de candidature pour le diplôme souhaité et à l'issue du jury d'admission être accepté en formation.
- Rechercher votre futur employeur : Dès le mois de mars (pour une rentrée universitaire en septembre), vous pouvez commencer à démarcher des entreprises. Le contrat de professionnalisation étant un contrat de travail, la recherche doit être active, ciblée et méthodique.
- Prendre contact avec le service FCA de l'INU Champollion pour l'informer de l'avancement de vos démarches et être accompagné.
- Une fois votre entreprise d'accueil trouvée, le service FCA établit un plan de formation personnalisé et une convention de formation professionnelle avec l'entreprise d'accueil.
- Vous serez suivi et conseillé tout au long de votre contrat par un tuteur pédagogique de l'INU Champollion et par un tuteur de l'entreprise d'accueil.

Contact

Téléphone: 05 63 48 19 86

Mél : formation-continue@univ-jfc.fr

Web : [*Rubriques : Accueil > Formation et Insertion > Enseignement à Distance*](#)

Avantages

- Possible exonération des droits d'inscription : Vos coûts de formation peuvent éventuellement être en charge par l'Entreprise ou l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA). En étant salarié, vous serez affilié au régime général de la Sécurité Sociale.
- Statut avantageux et une rémunération:
 - Pour les contrats de professionnalisation: Vous êtes salarié et percevez un salaire qui varie entre 65 % et 100 % du SMIC. Moins de 26 ans : 65 % à 80 % du SMIC, plus de 26 ans : 100 % du SMIC ou 85 % du minimum conventionne.
 - Pour les contrats d'apprentissage: la rémunération varie en fonction de l'âge. Elle correspond à un pourcentage du SMIC ou du SMC (pour les + de 21 ans).
- Formation professionnelle vivante et efficace : Vous mettez en pratique dans l'entreprise ce que vous avez appris en centre de formation, au contact de professionnels qualifiés afin d'accéder plus facilement à l'emploi.

- Obtention d'un diplôme et d'une expérience reconnue: Vous obtenez un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métiers.
- Insertion professionnelle facilitée: Vous répondez aux besoins des entreprises, soit par :
 - une qualification enregistrée dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (diplômes, CQP....),
 - une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche,
 - une qualification figurant sur une liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) d'une branche professionnelle.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site le "Portail de l'Alternance".



LA FORMATION À DISTANCE

Le Master Etudes Européennes et Internationales spécialité Stratégies Culturelles Internationales

C'est quoi ?

Le master EEI a pour objectif de former des chargés et des responsables des relations internationales dans le domaine culturel et académique.

Le diplômé sera capable de mobiliser des connaissances scientifiques en matière de relations européennes et internationales et des compétences professionnelles en ingénierie culturelle. Les cours sont dispensés en français, anglais, espagnol et visent à rendre opérationnel le diplômé dans les trois langues.

Selon les modules suivis, le stagiaire en formation continue sera capable :

- d'établir un diagnostic de l'état des relations culturelles internationales de son établissement ou de son organisation en fonction de l'environnement national et international,
- de proposer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de faire évoluer une politique de relations culturelles internationales,
- d'assurer le management et la gestion d'un service de relations internationales, de prendre en charge l'ingénierie culturelle internationale de son institution,
- d'assurer la communication, l'information et la valorisation internationale de son institution,
- d'assurer une veille stratégique et la mise à niveau permanente de lui-même et de son équipe,
- de s'exprimer et d'écrire en français, en anglais et en espagnol (s'il a suivi les modules dispensés en langues étrangères).

Pour qui ?

Les salariés dans le cadre du Congé Individuel de Formation

Les individuels payants

Les demandeurs d'emploi

Contact

Téléphone : 05 63 48 17 92

Mél : foad-eei@univ-jfc.fr

Web : [Rubriques : Accueil>Formation et Insertion > Enseignement à Distance](#)

Valider tout le master

Les modules peuvent être suivis à l'unité. Les stagiaires souhaitant valider le Master 1 et le Master 2 ont la possibilité de le faire en capitalisant ces modules pendant 5 ans pour chaque année de master. Cette possibilité est particulièrement adaptée aux étudiants qui sont en responsabilité et qui n'ont pas le temps matériel de faire toute une année de master en un an. Attention : le master est trilingue, français, anglais et espagnol. Il faut donc être opérationnel **dans ces trois langues** pour pouvoir suivre l'ensemble des modules et donc obtenir le M1 et/ou le M2.

L'équipe pédagogique n'est pas responsable du niveau en langue des stagiaires. Ceux-ci doivent au minimum avoir le niveau B2 pour les modules en langue étrangère. Les modules de langues proposés au semestre 1 ne permettent qu'un approfondissement linguistique, pas d'acquérir une langue.

Attention : les modules n'ouvrent que s'il y a un nombre suffisant d'inscrits.

L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE : COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une présence physique limitée :

Une fois inscrits à la Formation Continue, les stagiaires qui le souhaitent seront convoqués sur le site de l'I.N.U. Champollion à Albi, en début de semestre pour une séance en présentiel de présentation de la formation et d'explication des modalités techniques. Cette séance est fortement recommandée. En cours de semestre, les stagiaires peuvent venir assister à une séance de leur choix, dans le module où ils sont inscrits, avec la promotion en présentiel du master. Les cours de ces séquences en présentiel restent téléchargeables sur la plateforme pour les stagiaires qui ne peuvent pas venir à ces regroupements.

Ils devront venir également passer les examens en fin de formation sur le campus d'Albi aux dates prévues par le calendrier universitaire, quand ils se trouvent en France. Pour les étudiants qui vivent dans un pays étranger ou Outre-Mer, une procédure d'examens hors-murs, dans les agences Campus France des pays où ils résident peut être envisagée. Ces examens se passent également aux dates prévues par le calendrier universitaire.

Un enseignement via Internet :

Les stagiaires ont accès aux cours par Internet sur la plateforme numérique de travail de l'université dont l'usage est très simple. Le contact avec l'équipe enseignante sera maintenu tout au long de la formation grâce à des échanges par mail ou par Skype.

Un enseignement "à la carte"

Les stagiaires ont 5 ans pour valider chaque année de master, ils ne sont donc pas obligés de prendre tous les modules proposés. Chacun peut faire son programme en fonction de ses responsabilités professionnelles, familiales ou personnelles, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

En master 1

Pour s'inscrire dans les modules en master 1 d'Etudes Européennes et Internationales, spécialité Stratégies Culturelles Internationales, le stagiaire doit justifier :

D'un bac + 3, soit :

- Une licence en Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire, Géographie ou Sociologie ; soit une licence en Lettres et Langues, mention Anglais, Espagnol ou LEA ; une licence en Sciences Juridiques et Sociales, mention Droit, AES
- Un diplôme d'un IEP.
- De diplômes jugés équivalents acquis en France ou à l'étranger ; dans ce cas, l'autorisation est accordée par la Directrice de l'INU Champollion après avis d'une commission.
- D'acquis professionnels. Dans ce cas, le dossier du candidat est examiné par la Commission pédagogique et l'autorisation est accordée par la Directrice de l'INU Champollion.
- D'un très bon niveau en langue anglaise et espagnole pour les modules dispensés dans ces deux langues (au moins le niveau B2) et d'un très bon niveau en français pour les stagiaires étrangers pour les modules dispensés en français. Les tests suivants pour les certificats de langue à fournir sont recommandés:

Les licences LLCE et LEA Anglais et Espagnol sont dispensés de tests.

- En Espagnol: le CLES niveau 2 pour l'entrée en M1 (gratuit) ou le test Cervantès (payant).
- En Anglais : les certificats de Cambridge (first pour B2).

Ces attestations sont à fournir par le candidat. Il est rappelé qu'il y a des séances TOEIC tous les mois dans la plupart des grandes villes, y compris à l'étranger (Sessions du TOEIC).

En master 2

Pour s'inscrire dans les modules de master 2, le stagiaire doit justifier :

D'un bac + 4 :

La nature de ce bac + 4 et éventuellement l'expérience professionnelle du candidat seront pris en compte par la commission d'examen des dossiers (le candidat devra justifier de connaissances validées en relations internationales). Pour ceux qui ne disposent pas d'une formation préalable en relations internationales, il est recommandé de suivre le module « Relations Internationales » du master 1. Sans ces connaissances, l'accès aux modules spécifiques aux relations internationales ne sera pas possible.

D'un très bon niveau en langue (niveau C1) pour les inscriptions dans les modules dispensés en anglais ou en espagnol. Les licenciées en LLCE et en LEA sont dispensés de certificats de langue. Pour l'anglais : il est recommandé le certificat de Cambridge Advanced pour le niveau C1.

L'examen des candidatures par la Formation Continue et par la Commission pédagogique se fait par un examen des dossiers de candidature. Ceux-ci doivent avoir été envoyés pour la **mi-juin au plus tard** et comprendre les documents cités plus haut, ainsi qu'une lettre de motivation et un curriculum vitae. Les candidats reçoivent par mail un accusé de réception de leur candidature, puis l'avis de la Commission par courrier.